

LA GEMAPI

DE L'ÉTAT DES LIEUX À

LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES
9 novembre 2015 – Lyon (3^{ème}) / ESPASCAF

Contexte

La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Cette nouvelle compétence est un enjeu majeur pour préserver les milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente et pour asseoir la prévention des inondations dans l'aménagement du territoire.

En 2014, l'Association Rivière Rhône Alpes organisait une conférence GEMAPI pour informer les élus sur les évolutions majeures qu'apportait cette nouvelle compétence.

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA propose une nouvelle rencontre pour faire le point sur les avancées règlementaires, juridiques et organisationnelles.

De nombreux retours d'expérience viseront à alimenter les réflexions autour de la mise en place de la GEMAPI et permettront d'aborder les nombreuses questions soulevées.

Objectifs

- Faire le point sur les dernières avancées juridiques et réglementaires,
- Clarifier le contenu de la compétence et aborder la question des responsabilités,
- Échanger sur les périmètres pertinents et la gouvernance,
- Apporter des réponses sur la rédaction des statuts des structures de bassin versant et de leurs compétences GEMAPI et hors GEMAPI,
- Tenter de répondre aux questions de financement de la compétence,
- Permettre le débat et analyser les différents points de vue sur l'exercice de cette compétence.

Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission des structures de bassin versant et des EPCI à fiscalité propre, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des agences de l'eau et des conseils régionaux, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.

Avec la participation de :



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00 Accueil des participants

Actualité réglementaire et feuille de route institutionnelle

09h30 Le positionnement des services de l'État en lien avec la doctrine de bassin

L'état des lieux, l'actualité réglementaire et les aides des partenaires institutionnels

Gérôme CHARRIER & Lucie MILLON – DREAL

Murielle EXBRAYAT & Yannick PREBAY – Agence de l'eau RMC

10h30 La GEMAPI à l'échelle départementale

Les stratégies en lien avec les services de l'État. Exemple du département du Rhône. Présentation du travail autour des statuts (compétences GEMAPI et hors GEMAPI). Note SDCI pour la structuration de la carte des bassins versants.

Stéphanie BESSON – Agence de l'eau RMC

Marc LEFEVRE – DDT Rhône

La GEMAPI sur le terrain : retours d'expériences de collectivités

11h30 Mise en œuvre de la compétence dans le département de la Drôme

Zoom sur la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes

Julien CHAPIER – Syndicat de l'Herbasse (26), Aline STRACCHI – Syndicat de la Véore (26)

Nathalie LESAFFRE – Conseil Départemental de la Drôme

12h00 Déjeuner

14h00 La lecture juridique de la GEMAPI et les conséquences dans son application sur le bassin versant de la Durance

Philippe PICON – Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (05)

L'organisation territoriale par l'EPTB Ardèche Claire

Floriane MORENA – Syndicat Mixte Ardèche Claire (07)

L'expertise d'un syndicat de rivière

Virginie AUGERAUD – Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (38)

La mise en place de la taxe GEMAPI par une Communauté de Communes

Valérie PETEX & Benoit SAVINEAUX – Communauté de Communes du Grésivaudan (38)

Analyse et discussions

16h00 Conséquences et mise en perspective de la GEMAPI

Stéphane GHIOTTI - CNRS Laboratoire Acteurs, ressources, territoires dans le développement

17h00 Fin de journée

PLAN D'ACCÈS

ESPASCAF - CAF de Lyon
69 boulevard Vivier Merle
69003 LYON



Accès en transports en commun :

Train : L'Espascaf est accessible à pied depuis la gare de la Part Dieu : sortie « Vivier Merle », à 5 mn à pied en remontant le boulevard Vivier Merle côté impair jusqu'au n°67.

Métro : Ligne B, arrêt Part Dieu

Tram : Ligne T1, arrêt Part Dieu – Vivier Merle
Ligne T3, arrêt Part Dieu – Vilette
Ligne T4, arrêt Part Dieu – Vilette

Accès en voiture :

- Préparez votre itinéraire : <https://goo.gl/maps/nAMXkBifwx42>
- Retrouvez les différents parkings disponibles à proximité : <https://goo.gl/maps/ScBrR4Fj5EF2>

À noter : l'Espascaf ne dispose pas de parking. Les parkings signalés sur cette carte sont des **parkings payants**.

Bulletin d'inscription à retourner avant le **mercredi 4 novembre 2015**

par mél à arra@riviererhonealpes.org – ou par fax : 09 55 07 64 75

ou par courrier à l'Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble

JE PARTICIPE A : la journée du **lundi 9 novembre 2015**

MES COORDONNEES

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse professionnelle:

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

Souhaitez-vous une attestation de présence : oui non

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

COORDONNEES DE FACTURATION (si différentes)

Organisme :

Service :

A l'attention de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

TARIFS D'INSCRIPTION PAR JOURNEE :

Au titre des frais d'organisation: café d'accueil, déjeuner et recueil des interventions / TVA non applicable, article 293B du CGI

	Adhérent	Non adhérent
Sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 40 €
En activité professionnelle	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 100€

ANNULATION : toute inscription qui n'aura pas été annulée **3 jours avant la date** de la rencontre devra être réglée. En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure et devra être notifiée avant la date de la journée.

ADHESION :

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur WWW.RIVIERERHONEALPES.ORG.

Personne sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/>	15 €
Personne en activité professionnelle	<input type="checkbox"/>	40 €
Personne morale 1 à 4 salariés	<input type="checkbox"/>	300 €
Personne morale 5 à 9 salariés	<input type="checkbox"/>	400 €
Personne morale > 10 salariés	<input type="checkbox"/>	500 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de **Rivière Rhône Alpes** ou d'un bon de commande administratif à : **Rivière Rhône Alpes - 7 rue Alphonse Terray - 38000 Grenoble**
Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront envoyées suite à la journée

Domiciliation	Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIP
Crédit Coopératif	42559	00016	41020031597	49
IBAN : FR76 4255 9000 1641 0200 3159 749			BIC : CCOPFRPPXXX	

L'ARRA est une association loi 1901, non assujettie à la TVA, enregistrée sous le n° W381001810 en Préfecture de l'Isère
Code NAF : 9499Z > Numéro SIRET : 440 502 797 00044

QUESTIONNAIRE :

Afin de répondre au mieux à vos attentes, merci de nous indiquer ci-dessous quels sont les questions et les points que vous souhaitez voir traités :

.....